CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DES MINI STAGE DECOUVERTE : PERIODES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

En application des dispositions de l'article L 332-3-1 du code de l'éducation, de l'article L. 4153-1 du code du travail et de l'article Article L124-3-1 du code de l'éducation, offrant la possibilité de réaliser des périodes d'observation en entreprise d'une durée maximale d'une semaine :

- aux jeunes des deux derniers niveaux d'enseignement des collèges ou aux jeunes des lycées durant les vacances scolaires,
- aux étudiants de l'enseignement supérieur, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Il a été convenu ce qui suit :

Entre L'entreprise :

NOM : ……...
SIRET : ……...
Code APE : ……...
ADRESSE : ……
……...
TELEPHONE : ……..
EMAIL : ……

représentée par ☐ Monsieur ou ☐ Madame ……..
en qualité de chef d'entreprise d'une part,

Et le collégien/lycéen/étudiant (rayer les mentions inutiles)

☐ MONSIEUR ou☐ MADAME ……..
ADRESSE : ……
……...
TELEPHONE : ……...
EMAIL : ……

Nom et Prénom du Représentant légal du jeune……

désigné en annexe d'autre part,

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une période d'observation en milieu professionnel, au bénéfice du jeune désigné en annexe.

Article 2 - Les objectifs et les modalités de la période d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique.
Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - L'organisation de la période d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le représentant légal du jeune, avec le concours de la Chambre Consulaire de Haute-Savoie compétente.

Article 4 - Les jeunes qui sont sous statut scolaire, durant la période d'observation en milieu professionnel, ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Durant la période d'observation, les jeunes participent à des activités de l'entreprise, en liaison avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les jeunes (de moins de dix-huit ans) ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D 4153-15 et suivants du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :
- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil du jeune, si ce risque n'est pas déjà couvert.

Le représentant légal du jeune contracte une assurance couvrant la responsabilité civile du jeune pour les dommages qu'il pourrait causer ou subir pendant la période d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la période d'observation, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant au jeune, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise, les parents ou le responsable légal déclarent l'accident à leurs assureurs respectifs dans les délais contractuels et s'engagent à adresser, pour information, la déclaration d'accident au référent de la Chambre Consulaire de Haute-Savoie compétente, désignée en annexe.

Article 8 - Le chef d'entreprise, les parents ou le responsable légal du jeune, ainsi que le référent de la Chambre Consulaire de Haute-Savoie, désignée en annexe se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence du jeune, seront aussitôt portées à la connaissance du référent de la Chambre Consulaire de Haute-Savoie compétente, désigné en annexe.

Article 9 - La présente convention est signée pour la durée d'une période d'observation en milieu professionnel. Cette période se tient :

- Pendant les vacances scolaires pour les jeunes en classes de 4ème, 3ème, 2nde, 1ère et Terminale
- En dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances pour les étudiants de l'enseignement supérieur

La saisine de la Chambre consulaire est à effectuer dans un délai de 15jours avant le début du stage.

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

- Nom - Prénom du jeune : …….

Date de naissance : …….
Classe : ……..
Nome de l'établissement scolaire : ……
Joindre une copie du certificat de scolarité

- Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel :

☐ Monsieur ou ☐ Madame ……
TELEPHONE : ……...

- Nom de la référente de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la HAUTE-SAVOIE, chargée de suivre le déroulement de période d'observation en milieu professionnel :

Véronique GUICHARD - veronique.guichard@cma-auvergnerhonealpes.fr – 04 50 23 82 39

- Dates et horaires de la période d'observation en milieu professionnel :

Du …… au …… inclus.

HORAIRES journaliers du jeune :

	Matin	**Après-midi**
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

NB : La durée de la présence hebdomadaire des jeunes en milieu professionnel ne peut excéder 30 heures pour les jeunes de moins de 15 ans et 35 heures pour les jeunes de plus de 15 ans, réparties sur 5 jours. La durée journalière ne peut excéder 8 heures.

- Objectifs assignés à la période d'observation en milieu professionnel :

Découverte du Métier de …….....

Dans le but de :

❑Faire découvrir un métier ❑Valider le projet professionnel ❑Faire connaissance avec un futur apprenti

- Activités prévues :

……..
……..
……..

B - Annexe financière

1 – HÉBERGEMENT
☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez : ……

2 – RESTAURATION
☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez : ……

3 – TRANSPORT
☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez : ……

4 - ASSURANCE
Compagnie et Numéro de police d'assurance de l'entreprise :
……..
Joindre une copie de l'Attestation d'assurance ou remplir l'attestation sur l'honneur ci-joint

Compagnie et Numéro de police d'assurance du responsable légal du jeune :
……..
Joindre une copie de l'Attestation d'assurance

Fait le : ……..

Le chef d'entreprise
Signature et cachet

Le responsable de l'accueil en milieu professionnel

❑ J'accepte que mon entreprise figure dans le fichier des entreprises accueillantes pouvant être transmis aux jeunes en recherche de stage
❑ J'accepte que le nom de mon entreprise soit communiqué à la Région dans une visée statistique concernant les opérations école-entreprise bénéficiant d'un co-financement et que celle-ci soit conservée 2 ans après leur transmission

Les parents ou le responsable légal du jeune

Le jeune

❑ J'accepte que mes coordonnées soient utilisées par la CMA pour des invitations à des ateliers, soirées d'informations, actions de promotion de l'artisanat, élaboration de statistiques, communication à nos partenaires (entreprises, région …)

Cadre réservé à la Chambre de métiers de l'Artisanat de Haute-Savoie :

Vu et pris connaissance le :

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné(e), ……..……..……..……..……..……

chef de l'entreprise ……..……..……..……

Adresse ……

……

Téléphone :……...

Mail *: …..…..……...*

Activité Principale ……..……..……..……..

Code NAFA : …… *SIREN :* ……..……..……

atteste sur l'honneur être titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Nom de la Compagnie d'Assurance :
……..……..……...

N° du Contrat d'Assurance :
……..……..……...

Fait à ……..……..…, le ……..……..

Signature et Cachet de l'entreprise

A remettre à la CMA avec la convention de stage :
veronique.guichard@cma-auvergnerhonealpes.fr / tel : 04 50 23 82 39

A noter :

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du stage. Elles pourront être utilisées à des fins statistiques ou encore pour communiquer aux entreprises des informations sur les évènements, les activités et les services consulaires. Les stagiaires pourront être recontactés par les consulaires pour le suivi pendant et après le stage.
  Les destinataires de ces données sont la chambre consulaire compétente désignée en annexe et l'entreprise qui accueille le stagiaire.

  Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au responsable de la chambre consulaire désignée en annexe.

- Pour la bonne information sur ses démarches d'orientation, le jeune est invité à informer son professeur principal de la réalisation de ce stage.

  Pour ce faire, les jeunes et l'entreprise ont à leurs dispositions différentes documents (à demander) :

- Modèle attestation de stage
- Fiche d'évaluation du jeune
- Autoévaluation de mon mini stage.

- Selon l'activité et la localisation de l'entreprise d'accueil, votre interlocuteur est :

  - *Pour les entreprises artisanales, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui formalisera la convention* :

- **Alimentation** : boulangerie, pâtisserie…
- **Bâtiment** : plomberie, maçonnerie…
- **Production** : bijouterie, céramique…
- **Services** : coiffure, couture …

CMA Haute-Savoie - Tel : 04 50 23 82 39 / Véronique GUICHARD
Adresse mail : cad.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr

  - *Pour les entreprises, du commerce, des services et de l'Industrie, la Chambre de Commerce et d'Industrie qui formalisera la convention :*

CCI de Haute-Savoie -Tel : 04 50 33 71 18 / Delphine JARROSSAY
Adresse mail : ministage@haute-savoie.cci.fr
Convention de stage différente